

CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
Du lundi 02 juillet 2018 - 20 H 30

Présents : *MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, David CLOUVET, Marie-Thérèse PERRET, Stéphane RAYMOND, Jérôme VAUCHER*

Excusés :

- *Ingrid VACLE (procuration à Pascale DEGLETAGNE)*
- *Vincent JARNET*
- *Sandrine BUENAFUENTE*
- *Stéphanie MATHON*
-

Date de convocation : 28 juin 2018

Désignation d'un secrétaire de séance : le conseil municipal désigne David CLOUVET

Le Maire ajoute 2 sujets à l'ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire – budget principal
- Lotissement le Village : Vente du 4^{ème} lot

Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 juin 2018

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 05 juin 2018

Décision modificative budgétaire – budget principal

Le Maire explique que la somme prévue au 6553 (service incendie) sur le budget primitif 2018 est insuffisante pour régler le montant de l'allocation vétérance 2018 de 1 734.56 €
Il propose la décision modificative budgétaire suivante :

022 (dépenses imprévues) : - 345
6553 (service incendie) : + 345

Lotissement le village : Vente du 4^{ème} lot

Le Maire explique qu'un compromis de vente avait été signé pour la vente du lot n°4. Pour des raisons budgétaires, les acquéreurs n'ont pas pu finaliser leur projet.

Il présente ensuite la proposition d'achat de M David HABLIZIG et Mme Dorine TROCHARD domiciliés 9, rue Gabriel Vicaire 01500 AMBERIEU EN BUGEY pour l'achat du lot n° 4, d'une surface de 736 m² au prix de 60 000 HT / 72 000 € TTC

Il rappelle la délibération en date du 02 mai 2017 qui fixait le prix de vente de chacun des lots :

Lot n° 1	64 167 € HT / 77 000 € TTC
Lot n° 2	62 500 € HT / 75 000 € TTC
Lot n° 3	62 500 € HT / 75 000 € TTC
Lot n° 4	60 000 € HT / 72 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition d'achat
- Désigne l'étude de Maître Guérin PEROZ, Notaires associés à MEZERIAT, pour la finalisation de ces actes,
- Autorise le Maire à signer le compromis et l'acte de vente correspondants
- Dit qu'en cas d'empêchement, M le Maire sera remplacé par Mme Pascale DEGLETAGNE, 1^{er} adjoint.

Communauté de Communes : harmonisation des statuts

Le Conseil Municipal estime qu'il n'a pas suffisamment d'éléments pour se prononcer et décide de reporter ce sujet à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Pascale DEGLETAGNE et Marc RIGOLLET se renseigneront auprès de la Communauté de Communes pour apporter des précisions afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur ces compétences facultatives.

Route de VONNAS : limitation du tonnage et signalétique

Le Maire explique que les accotements de la VC 2 (« route de VONNAS ») reliant SULIGNAT à VONNAS sont fortement endommagés du fait du passage de poids lourds, sa structure et sa largeur n'étant pas adaptée pour ce type de trafic.

L'entretien de cette voie incombe aux communes de SULIGNAT, SAINT-JULIEN SUR VEYLE et VONNAS et représente une dépense conséquente pour chacune des communes.

Une demande conjointe de classement de cette voie communale en route Départementale a été présentée par les 3 communes auprès des services du Département de l'Ain qui ont émis un avis défavorable.

Toutefois, une réflexion commune a été engagée et la préconisation de limiter cette voie à un tonnage de 7,5 tonnes a été validée par toutes les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve l'interdiction du passage des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la VC n° 2
- autorise le Maire à signer l'arrêté de circulation et passer commande des panneaux de signalisation nécessaires à cet effet.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Renouvellement location logement écoles / M. Pin Monnier André

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de renouvellement de bail précaire à passer avec M. André Pin Monnier, pour la location du logement du 1er étage de l'école publique de Sulignat, avec un loyer 2017/2018 de 266.05 €, et propose que la révision du loyer soit réalisée suivant l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre 2017, avec l'augmentation suivante :
 $266.05 \times 126.82 \text{ (indice 4}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2017)} / 125.5 \text{ (indice 4}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2016)} = 268,85 \text{ €}$

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide que la révision du loyer se fera annuellement au moment du renouvellement du bail suivant l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre de l'année précédente
- autorise le maire à signer le bail définitif avec M. André Pin Monnier pour un loyer mensuel de 268.86 € pour la période du 01/08/2018 au 31/07/2019.

Devis HB DESSIN – Local Bourbouillon

Le Maire présente le devis de l'entreprise HB dessin pour la réalisation du Permis de construire supervisé par un architecte pour la création d'un auvent et local attenant au local technique existant.

Le devis comprend : la réalisation de la demande de permis de construire, la reproduction des exemplaires nécessaires au dépôt en mairie, les plans des travaux

Montant : 2 210 € HT / 2 652 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité

- Approuve le devis de HB dessin pour le montant proposé
- Autorise le Maire à signer la demande permis de construire au nom de la commune pour ces travaux, ainsi que tous les éléments se rapportant à ce dossier.

Participation financière au voyage scolaire

Les enfants des classes de BIZIAT (soit 21 enfants de SULIGNAT) ont participé à la classe découverte le 2,3 et 4 mai 2018.

Le décompte définitif des dépenses a été transmis aux Mairies du RPI.

Le coût total du séjour est de 14 645.50 €

Les communes du RPI participent à hauteur de 40 € par enfant, soit 840 € pour SULIGNAT pour 21 enfants.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité,

- Approuve la participation aux frais de la classe découverte à hauteur de 840 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

Débat sur l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires – Christelle ORCET

Le Maire explique que depuis quelque temps, le fleurissement manque de bénévoles, que lors des absences des ATSEM, il est difficile de trouver des remplaçants au pied-levé, que Christophe GUERIN pourrait avoir besoin d'aide pour des petits travaux (arrosage par exemple)

Il précise ensuite Mme ORCET qui remplit les fonctions d'agent technique, pourrait combler ces besoins. Il propose que son temps de travail qui est actuellement de 26h50 soit revu à la hausse à 35 h 00 hebdomadaires.

Il propose au conseil municipal d'engager une réflexion afin de se prononcer ultérieurement sur la pertinence de cette proposition.

Renouvellement du poste ATSEM St Julien sur Veyle pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle la demande des enseignants du RPI pour l'attribution d'un poste d'ATSEM à l'école de ST JULIEN à partir de la rentrée 2017 et ceci pour une durée de une année.

Lors de sa réunion du mois de juin 2017, le conseil municipal avait donné un avis favorable à cette embauche.

Il explique ensuite que les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2018/2019 impliqueront que 13 enfants de grande section de maternelle seront scolarisés dans la classe de CP de St Julien –sur-Veyle

Le Conseil d'école, lors de sa réunion du 12/06 a donné un avis favorable à cette demande.

Poste ATSEM : accroissement temporaire d'activité

Considérant que la commune de SULIGNAT fonctionne actuellement au niveau des écoles en RPI avec les communes de Saint-Julien-sur-Veyle et Biziat

Considérant qu'il a été décidé par les Maires du RPI que la commune de SULIGNAT se chargerait de la gestion (embauche, salaires...) des ATSEM

Considérant que les salaires sont répartis annuellement entre les 3 communes en fonction du nombre d'élèves,

Considérant que les effectifs scolaires 2018/2019 nécessitent l'embauche d'une ATSEM pour la classe de GSM / CP de Saint Julien sur Veyle pour une année à raison de 17 heures hebdomadaires annualisées VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'emploi pour accroissement temporaire d'activité : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 27 août 2018 pour une durée de 1 année.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17 heures annualisées
- Décide que la rémunération sera indexée sur l'indice majoré 328

Acoustique salle de réunion mairie : devis

Alain BEAUFORT présente les différents devis reçus pour la réalisation d'installations visant à améliorer l'acoustique dans la salle de réunion de la Mairie. Il précise que les entreprises consultées proposent des solutions techniques différentes et qu'il est difficile de pouvoir comparer les prix et les produits.

- Ets RAGOT :

Proposition d'installation de 20 m² de panneaux sur les murs (cadres en bois et tissus)

Montant 3 515 € / 4 218 € TTC

- Ets TEXAA :

Proposition d'installation de 10 m² de panneaux sur les murs, ainsi que des panneaux au plafond.

Montant : 4 713 € HT / 5 655.60 € TTC,

Installation seule des panneaux muraux (10 m²) : 1 961.67 € HT / 2 354 € TTC avec possibilité de remise pouvant aller jusqu'à 50 % sur HT si le délai de livraison peut être différé dans le temps (6 mois maximum)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise TEXAA pour un montant de : 4 713 € HT / 5 655.60 € TTC avec 50 % de remise, soit 2 356 € HT / 2 827.80 € TTC + 100 € de frais de port

Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Travaux de voirie 2018

Marc RIGOLLET présente les 3 devis reçus suite à la consultation réalisée dans le cadre des travaux de voirie 2018. Il précise que le PATA est inclus dans les montants totaux présentés.

- ROGER –MARTIN RHONE ALPES SAS : 26 695,00 € HT / 32 034 € TTC
- AXIMA 26 008,50 € HT / 31 210.14 € TTC
- SOCAFL 24 160 € HT / 28 992 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le devis de l'entreprise SOCAFL
- décide de retenir l'entreprise SOCAFL pour réaliser les travaux de voirie 2018 pour un montant de **24 160 € HT / 28 992 € TTC**
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Autorisations d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion :

Kévin LIVET – Marlène MEUNIER : maison individuelle – descente de la vieille côte

Informations de la municipalité

- Conseil d'école (12/06/2018) : rentrée 2018-2019 : effectif rentrée scolaire / nouveaux rythmes scolaires / demande de maintien du poste d'ATSEM à St Julien sur Veyle
- Salle des Fêtes : Isabelle BRULAY se chargera des modifications du contrat et examinera la réalisation d'un document d'état des lieux)
- Information sur le recrutement de 2 SPV : Sandra COUDURIER –CURVEUR et Mélanie ENGEL
- Fête de la frite : mise à disposition de Christophe GUERIN et du véhicule communal / Parkings
- Facture EDF 15 178.97 € concernant le compteur forain : malgré un courrier en R+AR et l'envoi de 2 mails, aucune réponse n'a été apportée par EDF. Ils seront de nouveau contactés.
- Document unique : Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET et Daniel VERNAY se réuniront le 11/07 afin d'examiner le document produit par ECTI.
- Mur école : après la fresque qui a été réalisé sur le mur du terrain de basket, le Maire propose de contacter le collectif qui l'a réalisé afin d'envisager une nouvelle fresque sur le mur de l'école qui a été crépi récemment. Pascale DEGLETAGNE, Jérôme VAUCHER et Marie-Thérèse PERRET examineront ce projet.
- Bibliothèque : les travaux d'accessibilité (mise aux normes du WC) devraient être réalisés dans l'hiver
- Extinction partielle de l'éclairage public : réunion de réception des travaux le 06/07
- Accidents carrefour RD64/ RD2 : la semaine dernière, 2 accidents de la circulation se sont produits. La commune alerte régulièrement les services du département à ce sujet. La commune sollicitera le Conseiller Départemental Roland sur ce problème.
- Cuivre en Dombes : un concert gratuit sera organisé le 24/07. L'US Basket se chargera de la buvette.